

RÈGLEMENTS DU TIRAGE

Licence de tirage : RACJ – NO L-03335

Attestation du participant

Par l'achat d'un billet de la loterie « La Santé en plein dans le 1000\$ », le participant reconnaît avoir pris connaissance des Règlements du tirage et s'engage à s'y conformer.

Tirages

Dans le cadre de la loterie « La Santé en plein dans le 1000\$ », la Fondation du Centre hospitalier de Granby (ci-après désignée la « Fondation ») procédera à cinquante-deux (52) séances de tirage durant lesquelles un (1) gagnant sera pigé pour un total de cinquante-deux (52) gagnants. Les tirages auront lieu au bureau de la Fondation, située au 205, boulevard Leclerc Ouest à Granby, les mercredis à midi, du 29 octobre 2025 au 21 octobre 2026 inclusivement à l'aide d'un baril.

Prix et réclamation

Chacun des gagnants de la loterie « La Santé en plein dans le 1000\$ », recevra une somme de 1 000 \$ en argent, non imposable. La personne gagnante sera directement contactée par téléphone. La valeur totale des prix attribués sera de 52 000\$.

Les gagnants devront réclamer leur prix, conformément aux présentes, à la Fondation, et ce, dans les trente (30) jours de la Publication. Les prix non réclamés dans les délais prescrits deviendront la propriété de la Fondation.

Pour chaque tirage, le nom des gagnants sera annoncé sur le babillard, sur le site Web ainsi que sur la page Facebook de la Fondation (ci-après désignée la « Publication »). La personne gagnante autorise également les organisateurs du tirage et leurs représentants à utiliser, si requis, le nom, photographie et/ou déclaration relative au prix à des fins publicitaires pour la loterie uniquement, et ce, sans aucune forme de rémunération, et ce, pour une période de deux ans.

Les participants à la loterie « La Santé en plein dans le 1000\$ » seront admissibles à tous les tirages, ce qui leur permet de gagner plusieurs fois.

Conditions

Dans le cas des participants ayant choisi le paiement par D.A.S. (voir ci-après) et n'étant plus à l'emploi du CIUSSS de l'Estrie – CHUS – Installations Haute-Yamaska (ci-après désigné « CIUSSSE-HY »), pour quelque raison que ce soit, le participant accepte que toute somme due à la Fondation pour l'achat de billet soit automatiquement prélevée sur sa dernière paie.

L'achat d'un billet est non remboursable et non révoquant, quel que soit le mode de paiement du billet.

Les prix de la loterie « La Santé en plein dans le 1000\$ » sont non transférables, autrement que ce qui est prévu aux présentes règlements.

Les participants admissibles peuvent acheter un nombre illimité de billets, sous réserve de la disponibilité de ceux-ci. La production de billet de la loterie « La Santé en plein dans le 1000\$ », est limité à 1500 billets qui sont numérotés de 1 à 1500. Chaque billet est valide pour tous les tirages.

La Fondation et/ou ses représentants se réservent le droit de disqualifier une personne ou d'annuler une ou plusieurs participations d'une personne si elle participe ou tente de participer à la loterie « La Santé en plein dans le 1000\$ » en utilisant un moyen contraire aux présentes règles. Cette personne pourra être référée aux autorités judiciaires compétentes.

Chacun des participants de la loterie « La Santé en plein dans le 1000\$ » dégage la Fondation, ses représentants, administrateurs et employés, de toute responsabilité et de tout dommage qu'il pourrait subir en raison de sa participation.

Tout conflit sur l'interprétation des règlements sera soumis au Comité de gouvernance du Conseil d'administration de la Fondation qui demandera, au besoin, un avis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin de prendre une décision finale.

Participants admissibles

La loterie « La Santé en plein dans le 1000\$ » est destinée aux employés, aux médecins, aux bénévoles et aux employés-retraités du CIUSSSE-HY.

Pour participer à la loterie « La Santé en plein dans le 1000\$ », il faut être âgé de 18 ans et plus. L'achat d'une inscription au nom d'une personne mineure est interdit. Les employés de la Fondation ne sont pas admissibles au tirage.

Coût et modes de paiement

Coût du billet : 104 \$

Les inscriptions à la loterie « La Santé en plein dans le 1000\$ » ne sont pas remboursables.

Les participants admissibles peuvent acquitter le coût des billets achetés selon les modes de paiement suivants :

• Déduction à la source (seulement pour les employés du CIUSSSE-HY)

Le CIUSSSE-HY procédera à vingt-six (26) prélèvements égaux et consécutifs de 4\$ (2\$ par semaine) sur les paies des employés participants ayant choisi ce mode de paiement, lesquels prélèvements seront échelonnés du 13 novembre 2025 au 29 octobre 2026 inclusivement et seront remis à titre de paiement à la Fondation.

Dans l'éventualité où un participant choisissait le présent mode de paiement après le 15 octobre 2025, le prélèvement initial couvrira les prélèvements échus à cette date, le cas échéant, et le solde dû quant aux billets achetés sera réparti sur les prélèvements suivants, jusqu'à parfait paiement des billets achetés.

Advenant la fin d'emploi d'un participant ou sa décision de mettre fin aux prélèvements automatiques conformément à la loi, le solde dû quant aux billets achetés deviendra immédiatement due et devra être acquitté en totalité, sur sa paie ou autrement à défaut de quoi la Fondation pourra retirer le participant de tout tirage future et réclamer toute somme due.

• Chèque

Par chèque libellé à l'ordre de la Fondation, à un montant égal au coût des billets achetés, daté du jour de l'achat. Si un chèque ne peut être encaissé et est retourné à la Fondation pour quelque motif que ce soit, le participant s'engage à payer à la Fondation, dans les cinq (5) jours de la réception d'un avis écrit à cet effet, le montant dû, plus tous les frais qui en découlent, à défaut de quoi tout billet vendu deviendra nul, de même que tout prix gagné, le cas échéant.

• Carte de crédit Visa ou Master Card

Par un seul versement au coût total des billets achetés.

Reçu aux fins de l'impôt

Aucun reçu d'impôt ne sera remis aux participants, le tout conformément aux lois sur l'impôt en vigueur quant à la vente de billets de tirage.

Pour obtenir des billets

1. Le formulaire d'inscription est disponible auprès de votre chef de service et auprès de la Fondation.
2. Communiquez avec la Fondation au 450-375-8030.
3. Les billets sont en vente du 1^{er} septembre 2025 au 30 juin 2026.

Les bénéfices

Les bénéfices de la loterie « La Santé en plein dans le 1000\$ » 2025-2026 permettront de financer de petits équipements dans divers services de l'Hôpital de Granby et ses installations.